

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29594**

Intitulé

Sophrologue

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Borchi Sébastien

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le sophrologue est un professionnel qui utilise la sophrologie comme méthode d'accompagnement pour permettre à son client d'atteindre son objectif. Le sophrologue exerce généralement son activité en libéral auprès d'une clientèle de particuliers, d'entreprises ou d'associations, en séance individuelle ou collective.

Les activités du sophrologue sont :

- Réalisation d'un entretien pré-sophronique
- Réalisation d'une pratique de sophrologie
- Réalisation d'un entretien post-sophronique dans le cadre d'un exercice en libéral
- Gérer et assurer la promotion de son activité

Toutes ces activités sont réalisées dans le strict respect du code déontologique.

Compétences ou capacités évaluées :

- Conduire la première séance pour établir un protocole sophronique
- Exercer la sophrologie conformément au protocole établi au travers des techniques sophroniques
- Etablir un bilan des séances et de l'entraînement du client
- Réaliser et animer des séances de groupe
- Exercer le métier de sophrologue en libéral.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

Le sophrologue exerce dans divers endroits aussi variés que :

- les entreprises,
- les associations,
- l'école,
- l'université,
- les milieux sportifs et artistiques,
- les hôpitaux et les cliniques,
- les maisons de retraite,
- les centres de thalassothérapie,
- les centres de remise en forme
- et bien entendu en cabinet privé.

Le sophrologue exerce sous toute forme de statut :

- salarié d'une entreprise, d'un institut, d'une association, d'une coopérative d'activités ou d'une structure de portage salarial,
- profession libérale sous forme d'entreprise individuelle ou d'auto-entrepreneur,
- gérant d'une EURL, SARL,
- vacataire.

Sophrologue

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Réglementation d'activités :

La profession de sophrologue n'est pas réglementée, mais la profession est déontologiquement tenue au secret professionnel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Compétences ou capacités évaluées :

- Conduire la première séance pour établir un protocole sophronique
- Exercer la sophrologie conformément au protocole établi au travers des techniques sophroniques
- Etablir un bilan des séances et de l'entraînement du client
- Réaliser et animer des séances de groupe
- Exercer le métier de sophrologue en libéral.

Les évaluations se présentent sous la forme de mise en situations, de contrôle continu, de simulations de séances de sophrologie et d'une

évaluation finale devant un jury de professionnels : formulant un projet professionnel et personnel sur le métier de sophrologue.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 personnes : 1 membre interne à l'EFDS : le directeur et 4 membres extérieurs à l'EFDS (dont le président du jury)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : 1 membre interne à l'EFDS : le directeur et 4 membres extérieurs à l'EFDS (dont le président du jury)
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : 1 membre interne à l'EFDS : le directeur et 4 membres extérieurs à l'EFDS (dont le président du jury)
Par candidature individuelle	X		5 personnes : 1 membre interne à l'EFDS : le directeur et 4 membres extérieurs à l'EFDS (dont le président du jury)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		5 personnes : 1 membre interne à l'EFDS : le directeur et 4 membres extérieurs à l'EFDS (dont le président du jury)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 15 janvier 2014, jusqu'au 30 décembre 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

EFDS - Sébastien BORCHI

1, lotissement arc en ciel

97280 Le Vauclin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EFDS - 38/42 Rue Gallieni, 92600 Asnières-sur-Seine

EFDS Martinique - 1 lotissement arc en ciel, 97280 Le Vauclin

EFDS Québec - 333 Riverside, #1002 Saint-Lambert, Québec Canada

Historique de la certification :